

La condition houillère au XIX^e siècle : un reporter au pays des mineurs

Florence Loriaux

“Nous disons bien haut que prétendument l'exploitation de l'homme par l'homme avait été abolie lors de la Révolution Française mais qu'elle est pratiquée plus que jamais et tout spécialement dans l'intérieur des mines.”

Jean Caeluwaert, 1893

Jean Caeluwaert (1846-1918), ouvrier mineur, Grand Maître de la Chevalerie du Travail et député socialiste de Charleroi, défendra toute sa vie les travailleurs et plus spécifiquement les mineurs, une corporation particulière au sein de la classe ouvrière à laquelle il a appartenu longtemps et à qui il a apporté toute son énergie combative pour améliorer le sort de ceux qu'il n'hésitait pas à appeler les “esclaves modernes”.

La particularité de cet article, est qu'il a été construit autour des écrits de notre personnage lui-même, qui a souvent voulu témoigner publiquement de ce qu'était l'existence de ces courageux et “malheureux travailleurs”, à la fois pour sensibiliser la bourgeoisie à leurs justes revendications et pour amener la classe ouvrière à une plus grande prise de conscience de la nécessité de l'union de leurs forces.

C'est donc à une sorte de grand reportage au pays des mineurs, ou dans les “Indes noires”, que nous invite notre chroniqueur de l'époque.

Un monde englouti

Le 27 septembre 1884, le dernier charbonnage de Wallonie a fermé ses portes. C'était celui de Roton-Farciennes, appartenant à une société civile constituée en 1859, mais dont la première concession avait déjà été accordée par le Comte Desfours, seigneur de Farciennes dès 1798, pour l'exploitation de toutes les couches de charbon situées dans les bois lui appartenant¹.

Le 8 août 1956, une catastrophe, la plus grande dans le secteur minier pour notre pays, avait frappé le charbonnage du Bois du Cazier à Marcinelle en faisant 262 victimes parmi les ouvriers, alors que le même puits du Cazier

¹ Voir l'Association Charbonnière et l'industrie houillère des Bassins de Charleroi et de la Basse-Sambre, Couillet, Sogedi, 1931, notamment, p.224 et suivantes : Charbonnages de Roton-Farciennes et Oignies-Aiseau à Tamines.

avait connu un demi-siècle auparavant, presque jour pour jour, une catastrophe similaire, mais d'importance moindre.

Mais que reste-t-il aujourd'hui de cette grande épopée du charbon qui a marqué si profondément et parfois si douloureusement la terre wallonne, au point d'en modifier le paysage et de changer sa physionomie ? Pas grand chose, sans doute. Certainement quelques cartes postales d'époque ou d'émouvantes photos dans de beaux livres d'images. Quelques terrils rabotés et mutilés et quelques « belles-fleurs » si elles sont classées assez tôt pour échapper aux assauts des démolisseurs.

Peut-être même quelques vieux houilleurs que le grisou et la silicose auront épargnés, malgré trente ou quarante années passées au fond, à creuser les veines à la recherche du précieux minerai. Tous les signes de l'intense activité charbonnière qui a régné dans nos régions disparaissent les uns après les autres, comme s'ils étaient réabsorbés par cette terre dont des centaines de milliers de mineurs ont fouillé les entrailles pendant des décennies, et même des siècles, pour en extraire les richesses de plus en plus inaccessibles.

Le pire est toutefois que la mémoire collective s'efface, lentement mais inexorablement. Déjà, les témoins directs, ceux qui ont subi dans leur corps cet enchaînement à la mine, se font rares. Quant aux écoliers, ils auront du mérite à savoir qui étaient ces mineurs qui s'en sont retournés dans leur passé, même s'ils n'ignorent rien de la durée de vie des éléments radioactifs ou s'ils connaissent la bande spectrale des satellites de photo-détection.

Le temps est loin où, dans les écoles, on récitait en chœur un hymne à la Wallonie, comme celui-ci recueilli vers 1944 :

*C'est notre petite patrie
C'est le tragique Pays Noir
Sombres terrils et ciel de suie
Qui s'illuminent vers le soir
(...)
C'est une terre plantureuse
Où l'on rit, où l'on sait chanter
La race est fière et courageuse
et le labeur peut l'exalter
Il est bruyant le Pays Noir
et frémissante y est la vie
Il est l'avenir et l'espoir
C'est là que règne l'industrie
en Wallonie.*

Autres temps, autres mœurs et autre sensibilité. Et c'est tant mieux. Sauf que l'homme ne gagne jamais rien à oublier ses racines.

Le charbon : source nouvelle d'énergie

D'où vient cette espèce de déification de la houille qui a été jusqu'à faire offrir par la Wallonie beaucoup de ses fils en sacrifice, jusqu'à accepter d'en dénaturer l'aspect physique de ses régions en écrasant les paysages autrefois champêtres de la masse envahissante des terrils, et même jusqu'à lui donner pour qualificatif un adjectif taillé à la couleur de ses gaillettes : le Pays Noir ?

Certainement de ce que le charbon était une source d'énergie essentielle et que l'énergie est la chose la plus importante dans tout processus de développement et de progrès technologique.

Alfred Sauvy, dans son livre sur "La machine et le chômage", rappelle le curieux calcul en unités d'énergie proposé par le baron Dupin en 1827 pour mesurer la puissance comparée de la France et de l'Angleterre. Il repose sur une conversion cheval-homme (1 cheval = 7 hommes) et cheval-charbon qui faisait, selon lui, que la France disposait de l'équivalent de 37 millions d'hommes, dont seulement 8.400.000 étaient de race humaine, et qu'en ajoutant le charbon ce pays disposait de 48,8 millions d'hommes, contre 60 millions pour l'Angleterre².

Aussi longtemps que l'homme était la principale source d'énergie (en dehors des énergies "naturelles", comme le soleil ou l'eau), la question de la rivalité entre l'homme et la machine ne s'est pas posée et la dissociation entre le progrès humain et social d'une part et le progrès technologique de l'autre était plutôt arbitraire. Elle a cessé de l'être dès l'instant où des chercheurs ont découverts de nouvelles sources d'énergie non humaines, ni animales ? - : la vapeur, puis la houille, et enfin le pétrole et l'atome.

A partir de ce moment, la concurrence entre le capital et le travail ne pouvait qu'aller en s'accroissant et, après plusieurs crises pétrolières mondiales, nous découvrons aujourd'hui que la conquête de l'énergie reste un des facteurs primordiaux de l'opposition des Nations et le "moteur" de grandes rivalités entre les peuples et de géo-stratégies internationales. Le Marxisme, comme d'autres idéologies à composantes sociales (le socialisme et ses diverses extensions), est né de cette dualité.

Toujours est-il que le charbon a été la source principale de richesse de la terre wallonne au XIXe siècle et qu'il a été synonyme de progrès technique et d'industrialisation. Il a décuplé la force naturelle des travailleurs en alimentant une force motrice de plus en plus puissante et en pleine expansion.

Lisons à ce propos ce qu'en disait l'Association Charbonnière des Bassins de Charleroi et de Basse-Sambre dans la monographie préparée à l'occasion de la célébration du centenaire de l'Association (le 25 janvier

² SAUVY, A., *La machine et le chômage. Le progrès technique et l'emploi*, Paris, Bordas, 1980 (voir dans l'édition de poche Pluriel, 1982, p.45-46).

1931) : *“Nous ne citerons pas toutes les industries pour lesquelles le charbon est une matière première de toute nécessité, mais nous pouvons affirmer que le développement énorme, inouï, du Bassin de Charleroi est dû à l’exploitation de notre champ houiller, à la qualité de nos charbons (...) Cette grande diversité de qualité de combustibles permet l’éclosion d’un grand nombre d’industries différentes. Si la fabrication du verre, des glaces a pris une extension considérable et presque unique, la métallurgie et les industries connexes jouissent d’une importance inégalée dans les autres Bassins. Nous notons en outre, les industries chimiques, les poteries, les émailleries, les clouteries et, comme conséquence de tout ce centre industriel, les ateliers de construction, de charpentes, d’appareils mécaniques, des machines à vapeur d’une part, d’appareils et de machines électriques d’autre part. Notre bassin est peut-être, de toute la Belgique, le plus riche en travail intelligent, opiniâtre, rémunérateur. Le charbon en est-il l’âme, il en est la force vitale.”*³.

Les mineurs : une classe à part

*“On a calculé en 1896, que les 63 communes charbonnières regroupaient 250.731 travailleurs, donc que 22,7 % de la main-d’œuvre vivaient dans 2,4 % des communes du Royaume, l’industrie s’étant concentrée sur les gisements houillers”*⁴.

Les mineurs ne sont pas majoritaires, tout au plus - mais c’est déjà beaucoup - représentent-ils le groupe le plus important du prolétariat wallon. De plus, *“la croissance du prolétariat industriel a été rapide”*⁵ : *“les mineurs de Wallonie au nombre de 46.000 en 1844, sont 116.000 en 1896 et 140.000 en 1910 (parmi lesquels, les 2/3 sont occupés dans le Hainaut)”*⁶.

Tandis que, comme on l’a vu précédemment, le nombre d’entreprises diminue (310 en 1848 contre 259 en 1896) et que leurs effectifs moyens en personnel augmentent (148 ouvriers par entreprise en 1848 contre 449 en 1896), la production en tonnes n’a également cessé de s’accroître : 5 millions de tonnes vers la moitié du siècle dernier, contre 21 millions de tonnes en 1910, et une production annuelle par siège qui a plus que quadruplé.

De multiples témoignages ont été apportés, au fil des ans, par ceux qui ont fait partie de ce corps de mineurs, véritable classe sociale à part - ou caste - au sein du prolétariat ou par ceux qui ont côtoyé, de près ou de loin, le monde des charbonnages.

³ *L’Association Charbonnière et l’industrie houillère des Bassins de Charleroi et de la Basse-Sambre*, Couillet, 1931, p.338.

⁴ BRUWIER, M., «La prépondérance de la grande industrie», dans HASQUIN, H. (sous la dir.), *La Wallonie, le pays et les hommes*, Bruxelles, 1976, t.II, p.95.

⁵ Puissant, J., « Un lent et difficile processus de démocratisation », dans HASQUIN, H. (sous la dir.), *La Wallonie, le pays et les hommes*, Bruxelles, 1976, t.II, p.159.

⁶ BRUWIER, M., «La prépondérance de la grande industrie», dans HASQUIN, H. (sous la dir.), *La Wallonie, le pays et les hommes*, Bruxelles, 1976, t.II, p.95.

Notre personnage, Jean Caeluwaert, ayant été lui-même, pendant une trentaine d'années, une de ces authentiques "gueules noires", et ayant eu la chance de pouvoir raconter son expérience à de nombreuses reprises dans des journaux ou des revues, il nous a paru intéressant de lui céder la parole et de revivre à travers ses écrits, véritables reportages au pays des mineurs, la vie et parfois la passion ou le martyre de ces hommes damnés, condamnés à s'enfoncer de plus en plus profondément au cœur des veines pour en extraire le minerai⁷.

Curieusement, Jean Caeluwaert semble souvent s'adresser à des hommes qui ont été ses frères de misère dans la mine, pour leur décrire des tâches et des conditions de travail qu'ils connaissent forcément aussi très bien pour les vivre ou les avoir vécues eux-mêmes. En fait, même s'il s'exprime souvent dans des organes de presse lus principalement par les mineurs (*L'Ouvrier mineur* ; *Les Chevaliers du Travail*, etc.), c'est à l'ensemble du monde ouvrier qu'il entend communiquer son expérience et sa révolte et, au-delà, à la bourgeoisie et aux dirigeants qui préfèrent habituellement fermer les yeux sur les conditions de travail et de vie qu'ils ont eux-mêmes suscitées par leur manque de respect pour ceux qu'il appelait "les esclaves de la mine".

L'esclavage du continent noir

Dans un article de 1892 où il décrit, avec un humour qu'on hésiterait à qualifier de noir, "*la traite des blancs du continent noir*", Caeluwaert en arrive à cette conclusion paradoxale que les ouvriers représentent une valeur moindre aux yeux de leur patron que les esclaves de l'antiquité ne valaient pour leurs maîtres, et cela en dépit des grands principes de liberté et d'égalité issus de la Révolution Française.

«En 1848, lors de la proclamation de la 2e République, la France abattit l'esclavage dans ses colonies en Amérique et l'affranchissement des esclaves fut proclamé aux Etats-Unis en 1865.

Après cet événement si grandiose, un immense cri de joie fut jeté parmi la population noire et il semblait désormais que l'esclavage était disparu de la terre, que l'exploitation de l'homme par l'homme n'existait plus.

Malheureusement, on s'était trompé, on s'était bercé d'une douce illusion et ce que l'on croyait aboli éternellement venait de renaître peut être sous une forme plus dissimulée, mais plus tyrannique, plus cruelle, plus barbare que jamais.

Lorsque régnait l'esclavage, le planteur avait tout intérêt à soigner ses esclaves convenablement, à bien les nourrir. On les traitait dans ces conditions, afin de prolonger leur vie autant que possible et d'éviter le plus

⁷ «En 1838, la profondeur moyenne des 480 puits belges, n'est que de 124 mètres, comme nous l'apprend le rapport officiel sur la statistique en Belgique. En 1845, la profondeur moyenne des exploitations de Liège et de Namur n'atteint pas encore 160 m. et le diamètre moyen des puits est de 1,51 m. En 1848, cette moyenne passe de 200 à 250 m. Certains s'enfoncent jusqu'à 600 m.», dans Dejollier, R., *Charbonnages en Wallonie. 1345-1984*, Namur, Ed. Erasme, 1988, p.91.

de mortalité possible parce que, à chaque perte d'esclave, il était obligé de le remplacer par un autre et que pour se procurer un esclave, il fallait se rendre au marché où, moyennant bonne espèce sonnante, il pouvait acquérir un esclave pour remplacer celui qui venait de trépasser. Donc on traitait l'esclave de cette façon parce que chaque perte d'esclave représentait une perte d'argent.

Examinons ce qui se passe autour de nous malgré notre affranchissement, malgré cette liberté qu'on vante tant, malgré les droits de l'homme si hautement proclamés par la Révolution Française !!!

Sommes-nous plus maîtres de nous-mêmes, de nos enfants, de ce que nous possédons ?

Ne sommes-nous pas sous la domination des tyrans, des accapareurs et, sous une forme déguisée, n'a-t-on pas sur nous droit de vie et de mort ?

[...] Si réellement la question anti-esclavagiste existe et si Léopold II roi des Belges est le père de la nation, nous serions très heureux s'il daignait jeter un regard paternel sur les esclaves belges à qui on refuse obstinément le droit le plus sacré, le droit de citoyen comme leurs droits économiques et l'amélioration de leur triste sort"

"Vous esclaves affranchis, vous ne coûtez rien au patron, votre maître et seigneur, il vous trouve sur son chemin, comme un outil, une machine dont il peut user et abuser et qu'il rejette sur le pavé après s'en être servi un temps plus ou moins long, sans plus s'occuper de ce qu'il adviendra comme un objet hors d'usage et dont il ne veut ou ne peut plus se servir ?».⁸

Moins qu'un cheval

Ailleurs, c'est au cheval que l'ouvrier est comparé, et là non plus la comparaison ne tourne pas à l'avantage de ce dernier, puisque le cheval est entouré de plus d'attentions et de soins que l'ouvrier.

«Nous croyons que la vie d'un ouvrier mineur vaut autant que celle d'un cheval ! Pour ce dernier on prend toutes les mesures pour que rien ne lui arrive, qu'il reste en bon état et reste vigoureux et sain le plus longtemps possible : on le nourrit convenablement, on fait venir le vétérinaire à temps et surtout on a soin de ne pas le surmener.

Nous demandons aux autorités compétentes qu'on traite les ouvriers mineurs comme ces animaux, qu'on les nourrisse convenablement et qu'on veille autant que possible à la sécurité de leur vie"⁹.

[...] "Aujourd'hui comme hier, on vous brutalise et on vous dédaigne. Malgré qu'homme, produit de la nature, on vous considère comme d'une essence inférieure et vos exploiters se croient et s'arrogent injustement le droit de vous traiter comme de vils animaux et encore plus brutalement qu'ils ne traitent leurs chevaux de luxe.

⁸ CAELUWAERT, J., «L'esclavage du continent noir. La traite des blancs en Belgique», dans *Les Chevaliers du Travail*, 4 septembre 1892, p.2.

⁹ Caeluwaert, J., "Les forçats de la mine", dans *Les Chevaliers du Travail*, 10-17 décembre 1893, p. 2.

Pourquoi ? me demandera-t-on peut-être. La réponse sera facile et logique. Parce que vous, travailleurs, vous ne leur coûtez rien. Quand, vous, ouvriers, âgés de 12 ou 14 ans, la misère, qui généralement ruine nos foyers, afin d'avoir un peu plus de bien-être, de faire disparaître la faim du logis, vos parents sont forcés de vous jeter sur le marché du travail, et le capitaliste vous achète pour un morceau de pain et un peu d'argent, à peine suffisants pour satisfaire vos maigres besoins.

Les chevaux de luxe et de trait, eux, leur coûtent des milliers de francs. Toutes ces bêtes, il faut bien les nourrir, les nettoyer, les loger d'une manière convenable et hygiénique, les faire visiter régulièrement par le vétérinaire, etc...

Pourquoi cette différence de traitement ? Parce que, comme nous l'avons dit plus haut, les chevaux coûtent très chers aux capitalistes. Quand ils meurent, il faut délier la bourse et en faire sortir quelques centaines de francs pour les remplacer. Tandis que vous autres, travailleurs, quand la mort vous frappe, les patrons n'ont rien à dépenser pour vous remplacer. Vos enfants reprendront votre place et seront traités et exploités comme vous l'avez été.

Si vous ne mettez pas en pratique ces sublimes paroles : "L'Union fait la Force" et "Vouloir, c'est pouvoir", vous serez toujours des esclaves, sans jamais avoir la perspective d'être des hommes libres»¹⁰.

Des tâches pénibles mais utiles

Pourtant, cette situation d'infériorité et de dépendance n'inspire pas de la résignation à Jean Caeluwaert qui plaide au contraire pour une prise de conscience du rôle et de l'importance des mineurs dans la vie économique du pays. Le revers de la faiblesse du monde ouvrier, liée à l'abondance de main-d'œuvre et à sa faible qualification, est précisément aussi ce qui lui confère sa force : l'exploitation du charbon est un des principaux pôles de développement de l'économie belge et le travail des houilleurs "*représente un poids décisif dans la balance des exportations belge, du moins jusqu'en 1860-80*"¹¹. Face à une croissance qui ne se dément guère, il est normal que les ouvriers demandent à bénéficier à leur tour de la prospérité et réclament une répartition plus équitable des profits¹². Caeluwaert entend remettre les pendules à l'heure et revaloriser le travail du mineur qui produit ces richesses :

«C'est vous qui produisez le pain de l'industrie, ce charbon qui fait mouvoir ces puissantes machines, faisant l'ouvrage de milliers et de milliers de bras.

¹⁰ Caeluwaert, J., "Appel aux ouvriers mineurs", dans *L'Ouvrier mineur*, juillet-août 1908, p. 114.

¹¹ Bruwier, M., *Op. cit.*, p. 96.

¹² Delstanche, C., "Vue d'ensemble de la question sociale en Belgique, en 1894", dans *Contributions à l'histoire économique et sociale*, Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay, 1967, t. 4: 1966-1967, p. 13.

De par votre produit vous mettez en mouvement ces colossales locomotives franchissant l'espace avec une rapidité vertigineuse, transportant les divers produits sur tous les points du globe.

Par ce noir charbon, vous donnez la vie à ces navires qui fendent les eaux avec rapidité, reliant les diverses parties du monde et permettant aux divers peuples du globe de se connaître, de communiquer entre eux et se transporter sur tous les points des deux hémisphères.

C'est toi mineur qui en un mot donne la vie à ces merveilleuses inventions sorties des cerveaux humains et qui, malgré leur perfectionnement ne pourraient se mouvoir sans le produit de ton travail et seraient condamnées à l'immobilité la plus complète, si, relevant la tête et protestant contre votre misère profonde, vous refusiez vos bras et votre travail à l'industrie.

Oui, vous êtes le nerf de l'industrie par votre travail au fond de ce baigne qui a nom la mine ...”

“Sans vous, sans votre pénible travail, rien ne vivrait plus ! Ce serait la léthargie, la mort des industries secondaires et du commerce mondial”¹³.

Oui à la machine ! non au régime !

Sur la question de l'opposition entre l'homme et la machine, Jean Caeluwaert a une attitude résolument moderne, qui tranche avec les opinions qui ont longtemps prévalu dans les milieux ouvriers concernant les dangers que les machines feraient peser sur l'emploi, et qui continuent d'ailleurs toujours à être agitées à chaque menace de l'introduction d'une technologie nouvelle dans un secteur.

Les premières oppositions farouches aux machines semblent s'être produites dès le début du XVIIIe siècle, notamment à Leyde, à Manchester, à Cologne. Sont généralement en cause, les métiers à tisser (l'inventeur d'un métier multiplicateur a été noyé à Leyde en 1626 et les métiers de Vaucanson seront détruits en 1744) et, plus tard, les machines à vapeur (le bateau à vapeur de Denis Papin est détruit par les bateliers en colère en 1707). Mais ce ne sont là que quelques-uns des événements qui marquèrent jusqu'au cours du XIXe siècle, une longue lignée de révoltes ouvrières contre l'introduction de moyens mécaniques de remplacer l'homme au travail.

Car, c'est bien cela l'origine du problème : pour le capitaliste, *“le but constant des techniques industrielles est de se passer du travail de l'homme”¹⁴*, parce

¹³ *Chevalier du Travail*, 30 octobre 1892, p. 2 ; Caeluwaert, J., “Mineurs les dangers, les souffrances et les privations sont ton partage”, dans *Les Chevaliers du Travail*, 1er-8 octobre 1893, p. 1 ; *L'Ouvrier mineur*, juillet-août 1908, p. 114.

que la machine présente énormément d'avantages : elle est plus rapide et plus précise ; elle coûte souvent moins cher et ne demande pas de grandes installations ; elle ne réclame pas de salaire, ne fait pas grève et ne tombe pas malade. A l'inverse, il n'est guère contestable que la concurrence des machines est réelle, et qu'elle fait perdre, dans une première phase au moins, des emplois, puisqu'elle vise par nature à remplacer des postes de travail.

Cependant, la question est toujours beaucoup plus complexe, car il n'y a jamais saturation des besoins et le spectre de la surproduction est combattu par le changement des structures de production et de consommation. De nouveaux besoins s'affirment, de nouvelles activités se développent et, plus ou moins rapidement, de nouvelles perspectives d'emploi se font jour avec l'ouverture de nouveaux marchés. La plupart des penseurs socialistes se rallièrent à cette position réaliste, même s'il s'en trouva quelques-uns pour continuer à condamner la machine, au nom notamment de la sous-consommation qu'elle entraîne, comme par exemple Pierre Proudhon qui s'écriait : *«si les ouvriers vous coûtent, ils sont vos acheteurs : que ferez-vous de vos produits, quand chassés par vous, ils ne consommeront plus ? Aussi, le contrecoup des machines, après avoir écrasé les ouvriers ne tarde pas à frapper les maîtres : car si la production exclut la consommation, bientôt elle-même est forcée de s'arrêter»*¹⁵.

C'est Marx qui sortira la pensée socialiste de ce dilemme, en décrétant que, plutôt que de combattre la machine, qui était définitivement entrée dans l'économie, *«c'est le système lui-même qu'il fallait changer»*¹⁶. Puisque l'homme est concurrencé par la machine, il conviendrait de réduire l'offre de travail, non pas en réduisant la population comme Malthus le préconisait, mais en limitant la durée du travail, sans parler des réformes structurelles en profondeur du mode d'organisation sociale. Car, sans tomber dans l'utopie d'une société sans classe, il n'est guère possible d'envisager une absorption de la surconsommation si on ne procède pas parallèlement à une nouvelle répartition des bénéfices entre les travailleurs et les détenteurs du capital.

Le machinisme : un danger pour l'ouvrier ?

«Les merveilleuses inventions trouvées depuis quelques années, ces puissantes machines faisant en quelques heures la besogne de milliers de travailleurs, jettent sur le pavé un grand nombre

¹⁴ «Andrew Ure (1778-1857) sera sévèrement jugé par Marx pour son hypothèse cruelle de départ» (cité par Sauvy, A., *La machine et le chômage. Le progrès technique et l'emploi*, Paris, Bordas, 1980 (voir dans l'édition de poche Pluriel, 1982, p.48).

¹⁵ Proudhon, P.J., *Système des contradictions économiques ou philosophie de la misère*, Paris, 1846, cité par SAUVY, A., *La machine et le chômage. Le progrès technique et l'emploi*, Paris, Bordas, 1980 (voir dans l'édition de poche Pluriel, 1982, p.62).

¹⁶ SAUVY, A., *La machine et le chômage. Le progrès technique et l'emploi*, Paris, Bordas, 1980 (voir dans l'édition de poche Pluriel, 1982, p.62).

d'ouvriers et ceux-ci, à cause de la grande production et de la longue durée du travail sont dans l'impossibilité de trouver de l'ouvrage.

Ne voyons-nous pas à cause de cela, dans toutes les parties du monde, l'immense armée des sans-travail, des crève-la-faim augmenter dans des proportions effrayantes ? [...]

Quelques-uns disent qu'au fur et à mesure des inventions, l'ouvrier devient de plus en plus malheureux. Cela est incontestable et c'est à cause de la cupidité et de l'égoïsme des princes de la finance, des capitalistes, des exploiters de la classe ouvrière.

Bien souvent nous avons entendu dire que le seul moyen d'améliorer la situation des travailleurs était de tout détruire, de briser les machines, d'arrêter le progrès réalisé, etc....

Nous ne sommes nullement de l'opinion de ces personnes, quoique nous reconnaissons que les inventions font un tort considérable au travailleur ; mais nous disons qu'il est de toute nécessité, au fur et à mesure des inventions des machines, de raccourcir la durée de travail afin qu'il y ait plus de personnes occupées¹⁷.

[...] Les machines (au contraire) sont la gloire de l'humanité et peuvent constituer son trésor, devenir les instruments de sa richesse et son bonheur, à condition d'appartenir non plus au capital tout seul, mais au travail collectif¹⁸.

Le remède : la réglementation du travail

“Dès l'origine, l'homme a senti le besoin de s'unir, de s'associer pour lutter contre les difficultés de la vie. Mais l'organisation capitaliste de la société a fait régner l'égoïsme, la cupidité et les inventions de l'homme, au lieu de profiter à l'humanité toute entière, ont été accaparées et exploitées au profit de quelques uns. Les anarchistes condamnent les inventions nouvelles, le machinisme qui se perfectionne chaque jour : nous, socialistes, nous ne le condamnons pas, mais nous condamnons l'usage qu'on en fait. Les progrès de la science au lieu d'apporter une plus grande somme de bien-être au peuple, ne servent qu'à enrichir quelques privilégiés égoïstes, à asservir l'immense majorité des hommes.

Et ce qui rend plus inique encore cette injustice, c'est que le plus souvent, les inventions les plus merveilleuses sont le fruit du travailleur à qui le patron a habilement extorqué son secret, ou le

¹⁷ Caeluwaert, J., “Les utopistes”, dans Les Chevaliers du Travail, 9 juillet 1893, p. 1.

¹⁸ Les Chevaliers du Travail, 23-30 juillet 1893, p. 1.

lui a acheté pour un morceau de pain, tandis que lui retirait du brevet des monceaux d'or.

Le machinisme a eu pour résultat de supprimer un grand nombre de bras dans toutes les industries.

En voici un exemple frappant, c'est ce qui se passait dans l'industrie cotonnière et agricole en Amérique en 1890. Pendant cette année, 186.000 ouvriers étaient occupés dans cette industrie faisant chacun l'ouvrage avec les machines de (500) cinq cents ouvriers. Si nous multiplions 186.000 par 500, nous arrivons au chiffre fabuleux mais réel de 93 millions, je dis nonante trois millions de travailleurs qu'il aurait fallu occuper pour faire le même travail si les inventions mécaniques n'avaient pas existé, de façon que le mécanisme dans cette industrie a supprimé 92.814.000 travailleurs.

Le machinisme a eu encore un autre résultat, c'est d'augmenter la production dans des proportions telles qu'elle dépasse de beaucoup les besoins de la consommation. Et alors on accumule des stocks dans les magasins et sur les rivages et on diminue les salaires des travailleurs et on invoque pour justifier cette mesure : "qu'on traverse une crise, une crise d'abondance !".

Il y a un remède à cette situation, c'est la réglementation du travail, la journée de 8 heures. En Angleterre la journée moyenne de l'ouvrier mineur est de 7 1/2 à 8 h. ; en Allemagne elle est de 8 h. ; en France de 9 h. et dans tous ces pays où le mineur travaille moins longtemps qu'en Belgique, il touche un salaire plus élevé.

Nos ingénieurs repoussent la journée de 8 heures sous prétexte que nos veines de charbons en Belgique sont d'une exploitation plus difficile et ils ajoutent qu'une entente internationale est impossible sur ce point. Nous avons déjà démontré la fausseté de ce raisonnement.

Il est une chose que nous ne devons pas oublier, compagnons, c'est que pour obtenir une amélioration de notre sort, il ne faut compter que sur nous-mêmes, il faut nous unir pour être forts"¹⁹

Une corporation très stratifiée

La mine est, à elle seule, un microcosme, un monde particulier avec sa division des tâches très poussée, avec sa hiérarchie, avec sa grille spécifique des salaires, avec ses règlements internes, avec son barème de peines et d'amendes, etc.

¹⁹ Conférence prononcée le 1er avril 1894 à Trazegnies par Caeluwaert sur le thème : "Utilité des associations aux points de vue économique et politique", dans *Journal de Charleroi*, 6 avril 1894, p. 1.

Au bas de l'échelle figure le hiercheur dont la tâche est de tirer les wagonnets remplis de charbon depuis les zones d'extraction jusqu'au puits de remontée. Ce travail est généralement confié aux jeunes enfants qui débutent dans la mine, et plus souvent à des jeunes femmes, qui doivent effectuer une tâche décrite partout comme extrêmement pénible et requérant des forces souvent supérieures à celles des intéressés.

Plus haut dans la hiérarchie, on rencontre les chargeurs, les raccommodeurs, les rappresteurs, les abatteurs, les bouveleurs et les avaleurs dont Jean Caeluwaert a donné une description rapide au cours d'une interview à l'occasion de la grève de 1890.

“Les chargeurs sont de jeunes ouvriers qui chargent dans la veine²⁰ sur des wagonnets le charbon abattu par leurs aînés. Il y a cinq chargeurs environ pour cent ouvriers du fond”. Les raccommodeurs, eux, “sont peu nombreux, 2 % du chiffre total environ ; ce sont généralement d’anciens ouvriers à veine, déjà en grande partie brisés par le travail tuant de la taille²¹ ; ils entretiennent surtout le boisage”. Les abatteurs, ou ouvriers à veine, ou ouvriers à la taille, qui forment environ la moitié de la population du fond, sont chargés d’abattre le charbon dans les tailles entre lesquelles la veine est répartie”. Les rappresteurs “sont chargés d’enlever pendant la nuit la terre qui se rencontre dans les veines de charbon. Ils sont payés comme les ouvriers à veine”. Les coupeurs de voie creusent les petites galeries par lesquelles le charbon est amené de la taille au bouveau²². Ils gagnent un peu moins que les bouveleurs et travaillent la nuit. Ils forment près du cinquième du chiffre total des ouvriers de fond. Les bouveleurs et les avaleurs, “les seuls qui travaillent au mètre par le système du marchandage sont également les mineurs qui gagnent le plus. Leur tâche est de bouveler, c’est-à-dire creuser dans les couches de roches après les avoir disloquées avec la dynamite, des bouveaux ou galeries par lesquelles on a accès aux veines ; ou avaller c’est-à-dire approfondir les puits. Ils représentent 6 % du total des travailleurs du fond”²³.

Souvent, cette hiérarchie ne correspond pas seulement à des catégories distinctes de travailleurs, mais aussi à des étapes que le mineur, qui a commencé très tôt dans la mine, peut parcourir au cours de sa vie professionnelle : témoin, cet extrait d'un article sur le métier de mineur écrit par un ingénieur des mines sous un pseudonyme vers 1930, pour dénoncer la pénurie de bras et le risque de voir disparaître cette “belle profession” :

“«La houillerie», pour reprendre un vieux mot qu’on a laissé tomber, sans lui donner d’équivalent, pour désigner l’ensemble des travaux du fond, «la houillerie» manque d’hommes. Non pas seulement de la masse obscure et

²⁰ veine : couche de charbon

²¹ taille : chantier d’abattage du charbon

²² bouveau : galerie principale partant des puits, essentiellement creusée dans la roche.

²³ “Au cœur de la grève. Chez Caeluwaert”, dans *Journal de Charleroi*, 10-11 janvier 1890, p. 1-2.

anonyme que l'on peut aller chercher dans l'excédent ou le rebus des autres peuples ou des autres métiers. Elle manque de qualifiés, d'hommes ayant l'orgueil du métier.

Jadis, les «cisets» - nom populaire du tarin, donnés à Charleroi aux gamins des fosses - s'attaquaient au métier à dix ans. Ils faisaient de menues besognes, aidaient les vieux dans les raccommodages du boisage. La loi sur l'instruction obligatoire n'a pas simplement reporté l'âge de début à quatorze ans : elle a fait disparaître des fosses les «cisets» piailleurs, par la possibilité d'évasion vers un métier meilleur. De «ciset», l'adolescent devenait hiercheur, c'est-à-dire meneur de chevaux, chargeur ou rouleur de wagonnets, machiniste sur un treuil ou un plan incliné. A 18 ou 20 ans, avec un peu de protection du chef-mineur, on lui donnait «les outils», et une place d'abatteur dans une taille près de son père, ou d'un parent, ou d'un camarade, qui l'initiait à l'art de boiser et de déjouer les traîtrises du terrain au-dessus de sa tête, ou les ruses de la veine. Puis, ceux qui se sentaient fort se faisaient «bouveleurs» lesquels, jadis seuls, ne faisaient que huit heures, et ils préparaient la mise en exploitation du charbon par le creusement des longues galeries en pierre. Et parmi les «bouveleurs», élite dans l'élite, il y avait ceux qui devenaient «ravaleurs» de puits. Enfin, ceux qui, en plus de leurs connaissances du métier, possédaient les qualités de commandement nécessaires, alimentaient les cadres de surveillance : porions, chefs-porions, chefs-mineurs ou conducteurs.

Ainsi, la profession de mineur comportait toute une hiérarchie de métiers successifs, chaque fosse constituait un corps social vivant, qui se renouvelait sans cesse par l'apport des jeunes...

... Ce qui importe, c'est d'implanter chez nous des mineurs de pays moins heureux, par famille, et de compter sur la vie pour les unir à notre race. Il y a trente ou quarante ans, quand, à la faveur des abonnements ouvriers, les Flamands arrivèrent dans les fosses à Charleroi, ils commencèrent par les besognes subalternes. Le terme de «flamand» fut longtemps une épithète de mépris dans les fosses à Charleroi pour désigner quelqu'un qui ne savait pas travailler.

Puis, ils se fixèrent, épousèrent des Wallonnes, et ils donnèrent des fils qui, en une ou deux générations, ne se distinguaient plus des meilleurs²⁴

Mais ce que notre chroniqueur oublie peut être de rappeler, c'est que la hiérarchie peut aussi être parcourue en arrière, lorsque les forces manquent à un ouvrier pour continuer les tâches les plus rudes et qu'il n'existe pas de caisse de prévoyance pour octroyer une pension de vieillesse ou que celle-ci est tellement faible qu'elle ne peut suffire à assurer la survie²⁵.

²⁴ L'Association charbonnière et l'industrie houillère des Bassins de Charleroi et de la Basse-Sambre, Couillet, Sogedi, 1931, p. 339-340.

²⁵ « Les vieux ouvriers sont renvoyés pour des riens et ils ont de la peine, s'ils dépassent l'âge de 45 ou 50 ans, de s'embaucher ailleurs. Ceux des vieux ouvriers qui reçoivent une

Exemple, le récit de vie de ce vieux mineur, âgé d'à peine soixante ans, mais qui en paraissait quatre-vingts bien faits, obligé de mendier pour assurer sa subsistance, après cinquante ans de labeur souterrain :

“Très jeune, fils de mineur, il avait été mis à la fosse, et avait été dès son adolescence, dans le gouffre noir de la mine. Quand papa est mineur, les fils le sont, et les fils des fils aussi. C'est le mal du métier, la contagion héréditaire du travail. C'est du sang d'houilleur que l'on a, dit-on. Et dès que l'on peut porter ses culottes, on va gagner sa croûte dans les profondeurs du charbonnage, apprenant à peine né, que les bras sont des choses qui servent à faire vivre durement ceux qui ne possèdent pas d'autre patrimoine que ce patrimoine de la nature. Apprenant aussi que la vie est une chose très rude, où il faut lutter beaucoup pour manger tous les jours, et ne pas épargner les efforts de son petit corps pour croquer une miche quotidienne. Et comme les autres, le petit avait parcouru les étapes de la profession, gagnant sa pâtée, comme un homme... Comme un homme !...

Il avait changé plusieurs fois de fosses, pérégrinant sans doute pour des vétilles, une paire de gifles échangées à la sortie de la cage, une réponse grossière à un chef, le désir ou l'espoir de gagner quelques centimes de plus.

En vieillissant, l'homme qui avait gravi les échelons du métier, a redescendu ces échelons peu à peu ; les sommes qu'il a gagnées se sont amoindries, et quand il a été vieux, très vieux, son salaire a été dérisoire. Aux beaux temps déjà, hélas ! il n'avait guère acquis de quoi capitaliser. La sueur de chaque jour se paye, mais la paye se mange. Si bien qu'en fin de compte, le misérable, inutile avec ses vieux os, sa carcasse décharnée, et sa poitrine étique, sans souffle et sans vie, a été congédié, ne pouvant plus servir ni gagner le peu qu'on lui accordait.”²⁶

En dehors des ouvriers-mineurs proprement dits, il existe bien sûr d'autres catégories de travailleurs dans les charbonnages, notamment le personnel de maîtrise et de direction, en plus des professions annexes (mécaniciens, menuisiers, géomètres, etc.) : ”sur un chantier, pour 5 à 10 ouvriers, il y a un porion qui surveille le travail, encourage ses hommes, veille à la sécurité. Il est sous les ordres d'un chef-porion, responsable de trois ou quatre chantiers. Le conducteur de la mine est responsable de l'extraction vis-à-vis du directeur ; il organise le travail par poste, répartit les ouvriers sur les chantiers, fixe *plus ou moins le rendement moyen à attendre. Quotidiennement, il communique oralement et par écrit son rapport à la direction, et reçoit les instructions concernant l'exploitation. Tous travaillent sous la direction de l'ingénieur des mines*”²⁷.

pension, après de nombreuses démarches, touchent généralement 10 frs par mois” (témoignages d'ouvriers devant la Commission d'enquête de 1886.

²⁶ Dejonglier, R., *Charbonnages en Wallonie. 1345-1984*, Namur, Ed. Erasmès, 1988, p. 123-124.

²⁷ Dejonglier, R., op. cit., p. 124.

A travers ces descriptions, on comprend mieux que les mineurs ne sont pas simplement des travailleurs de force, sans intelligence et sans formation. Au contraire, l'apprentissage du métier est long et les vrais ouvriers doivent faire preuve d'un savoir-faire et d'une pratique professionnelle souvent plus importante que celle requise de leurs confrères des autres secteurs des manufactures. Les travaux miniers requièrent aussi une application et une énergie qui ont parfois fait désigner les houilleurs comme des ouvriers-soldats, capables de se plier à *“cette discipline presque militaire qui règne dans les travaux souterrains”*.

Horaires et salaires : longs et bas

Bien entendu, tout ce petit monde minier est astreint à des horaires longs et variables selon les catégories de personnel. Les journées de travail sont rarement inférieures à 10 heures et elle peuvent facilement atteindre 14 heures : en moyenne, dans les mines, la durée journalière est de 12 heures six jour sur sept. Les horaires sont généralement variables selon les travaux de surface ou de fond et selon le travail de jour ou de nuit.

Ainsi, au charbonnage de Sacré-Madame à Dampremy, lors de l'enquête de 1869, le nombre d'heures déclarées varie de 10 à 14 heures selon la nature du travail (12 heures le jour à la surface et de 12 à 14 heures à l'intérieur, contre 12 et 10 heures la nuit). Il est exceptionnel qu'un charbonnage déclare pour l'une de ces catégories une durée de moins de 10 heures (par exemple, au charbonnage du Gouffre à Châtelineau, les durées citées sont respectivement 12, 11 à 13, 10 et 8 à 10 heures).

Pour la majorité des travailleurs, la journée de travail commence généralement à 6 heures du matin pour se terminer l'après-midi ou le soir pour certaines catégories.

“Les traits du jour descendent à six heures du matin. Les bouveleurs et les avaleurs peuvent remonter à 1 heure de l'après-midi ; les ouvriers à veine quand ils ont fini, généralement vers cinq heures.

Les chargeurs et les hiercheurs, quand ils ont ramené le charbon abattu, c'est-à-dire à 8 ou 9 heures du soir, quelques-uns à 10 heures parfois même 11 heures ou à minuit.

Les coupeurs de voie et les appresteurs travaillent la nuit. Ils descendent à sept heures du soir et remontent vers six heures du matin²⁸.

Les machinistes et les mécaniciens chargés de remonter les mineurs ne sont remplacés que toutes les douze heures. Enfin, en raison de la grande mobilité de la main-d'œuvre, certains mineurs doivent encore effectuer de longs trajets avant de rentrer chez eux ».

²⁸ *Journal de Charleroi*, 10-11 janvier 1890, p. 1-2.

Même si les salaires des mineurs ne sont pas les moins mauvais parmi la classe ouvrière, ils restent malgré tout plutôt faibles et généralement insuffisants pour faire face au coût de la vie. Lors de l'enquête de 1869 sur les ouvriers des mines, le salaire quotidien moyen des mineurs dans le Hainaut était de 2,69 frs²⁹ et, pour se faire une idée de ce qu'il représentait, il est bon de rappeler que, vers cette date, le prix moyen du pain de froment était de l'ordre de 30 centimes le kg, celui du kg de pommes de terre de 15 centimes, du litre de lait de 20 centimes, et que le kg de viande ou de beurre variant aux alentours de 2 frs.

De plus, il existe une grande disparité des salaires, selon la fonction occupée, l'âge du travailleur ou son sexe. Si les ouvriers à veine gagnent de 4,25 frs à 4,75 frs par jour vers janvier 1890, c'est parce qu'ils représentent l'élite de la mine et se situent au sommet du "cursus honorum" du mineur, au même titre que les bouveleurs.

Les raccommodeurs, anciens ouvriers à veine, reconvertis à l'entretien du boisage, ne gagnent déjà plus que 3,5 frs, et les chargeurs, environ 3 frs. Enfin, au bas de l'échelle, les hiercheurs ne touchent que 90 centimes à 1,30 frs par jour pour des travaux pourtant très pénibles.

Il y a peu de différences salariales entre les hommes et les femmes quand il s'agit de jeunes travailleurs. Par contre, les différences liées à l'âge ou la nature des travaux (de surface ou souterrain notamment) sont relativement plus importantes. Au niveau des barèmes seuls, les plus grands écarts apparaissent entre les salaires par sexe pour les travailleurs âgés de 16 ans et plus (de l'ordre de 80 %). Cependant, en moyenne et compte tenu des effectifs des divers catégories, les salaires masculins sont deux fois plus élevés que les salaires féminins et les travailleurs de plus de 16 ans ont une rétribution près de 3 fois supérieure à celle des jeunes de moins de quatorze ans.

Il serait erroné de croire que les salaires dans les mines ont progressé régulièrement dans le temps. A l'enquête de 1886, le charbonnage de Flenu dans le Borinage a fourni une statistique depuis sa date de création jusqu'à celle de l'enquête qui indique que le salaire moyen a peu augmenté, et qu'il a même eu tendance à régresser, durant certaines périodes particulièrement dures.

²⁹ *Résultats de l'enquête sur la situation des ouvriers dans les mines et les usines métallurgiques*, Bruxelles, 1869.

Années	Salaire quotidien moyen
1836	2,09 frs
1846	1,88
1856	2,49
1866	2,98
1867	3,19
1886	2,55

Les salaires moyens peuvent en effet connaître des fluctuations brutales, en fonction des variations conjoncturelles, particulièrement sensibles dans le secteur minier. Pendant les périodes de “boom” économique, ils peuvent doubler en peu de temps comme ce fut le cas durant les années 1871-73, mais c’est souvent pour retrouver un peu plus tard un niveau plus bas que celui atteint avant cette phase de croissance. De surcroît, ces hausses de salaire signifient rarement une amélioration sensible des conditions de vie des travailleurs, car leurs effets sont généralement atténués par des hausses parallèles du prix des marchandises. Néanmoins, dans le long terme, et abstraction faite de ces mouvements conjoncturels, il est indéniable qu’une réelle progression des rémunérations a eu lieu, comme semble l’indiquer cette statistique du salaire moyen des mineurs durant la période 1830-1919 établie par l’administration des mines et qui affiche presque un quadruplement du salaire annuel en francs or en l’espace de 80 ans.

Notons qu’une des mesures préconisées par Caeluwaert pour relever le niveau des salaires dans les mines serait la reprise des charbonnages par l’Etat, qui aurait selon lui, l’avantage d’augmenter tous les salaires d’au moins un franc en répartissant entre les travailleurs “*une partie du profit des entreprises que, selon son expression, les capitalistes ont prélevé sur la propriété nationale*”³⁰.

Le travail des femmes et des enfants : une concurrence déloyale ?

Une autre mesure susceptible de remédier au blocage des salaires serait d’interdire ou, à tout le moins de réglementer, le travail des femmes et des enfants, qui est non seulement condamnable en soit par les conditions pénibles qui sont faites à des êtres plus fragiles, mais qui a comme conséquence d’introduire une concurrence déloyale par rapport aux travailleurs mâles. Cette idée, qui a souvent été énoncée sournoisement pour condamner le travail des femmes, trouvait, dans le contexte de l’activité minière, des fondements réels qu’il serait peu objectif de contester.

³⁰ « Compte-rendu d’une conférence prononcée à Trazegnies par le citoyen Jean Caeluwaert », dans *Journal de Charleroi*, 6 avril 1894, p. 1,.

Invoquant la législation progressiste qui interdisait déjà le travail des femmes et qui limitait celui des enfants, Caeluwaert avançait les arguments suivants à l'encontre du travail féminin :

“Les ouvriers mineurs anglais avaient compris que leurs enfants, et surtout les filles, descendant dans la mine tout en faisant une besogne au dessus de leurs forces, étaient beaucoup moins payées que les hommes dont elles faisaient bien souvent la besogne pour un salaire dérisoire.

Ils avaient compris que les femmes faisaient de cette façon une concurrence désastreuse à leurs pères, frères ou maris et contribuaient de cette façon à les tenir dans l'esclavage le plus complet.

Si les femmes ou les filles ne descendaient plus dans les mines, on serait obligé de relever les salaires des ouvriers mineurs du sexe masculin qui ne seraient plus supplantés par le sexe faible, car les capitalistes avaient employé les filles et les femmes dans les travaux souterrains pour faire la concurrence aux travailleurs masculins, afin de posséder une plus grande quantité de bras à leur disposition et de cette façon diminuer le prix de la journée du père du montant de la journée gagnée par la fille tout en obtenant une plus grande somme de travail pour un prix dérisoire”³¹.

En même temps, notre “journaliste” en profitait pour donner sa conception des rôles féminins, qui aurait sans doute irrité plus d'une féministe, mais qui avait au moins le mérite de la sincérité et l'avantage de lutter contre une exploitation plus cruelle que celle du foyer domestique.

“Depuis longtemps déjà, les Anglais, parvenus à empêcher le travail des femmes et des filles dans les mines, avaient compris, mieux que n'importe quels ouvriers du Continent, que les êtres appartenant au sexe féminin n'étaient point faits de par leur constitution physique, pour descendre dans la mine et y supporter les fatigues au-dessus de leurs forces, de ces travaux souterrains.

Ils avaient compris que la fille du peuple, la fille de l'ouvrier mineur avait besoin de respirer le grand air pur et sain pour se fortifier afin qu'un jour elle puisse donner la vie à une progéniture saine et vigoureuse comme elle, faisant la joie du ménage et le bonheur du peuple. De tels enfants deviendront des colosses comme leur père, maniant les outils les plus lourds avec la plus grande facilité.

Ils avaient compris depuis longtemps que la fille du mineur avait besoin d'apprendre les travaux du ménage, de savoir coudre et de posséder une bonne éducation. Chose qu'on ne peut apprendre en descendant dans les entrailles de la terre à des centaines de mètres de profondeur, supportant une besogne au-dessus de leurs forces, rentrant chez elles exténuées de fatigue,

³¹ Caeluwaert, J., “Les ouvriers anglais. leurs associations ,leur caisse de secours et le travail des enfants dans les mines “, dans *Les Chevaliers du Travail*, 25 juin 1893, p. 1.

se couchant aussitôt rentrées pour reprendre le jour suivant la même besogne exténuante.

*Ils avaient compris, qu'étant devenue épouse, c'était à la femme qu'était confiée la direction et le soin du ménage et que c'était à elle de diriger l'éducation de ses enfants*³².

Dans un autre article des Chevaliers du Travail, Caeluwaert s'exprime encore avec conviction sur sa conception de l'éducation des filles et de la place idéalement dévolue aux femmes dans une société qui ne les vouera plus, les unes et les autres, aux durs labeurs de la mine ou de certaines manufactures, en terminant d'ailleurs par une note d'humour sur "l'exploitation de l'homme par la femme" qui tranche par l'esprit avec le beau vers d'Aragon chanté par J. Ferrat : "La femme est l'avenir de l'homme", mais qui n'en est pas moins puissant sur le plan de la forme.

Au fond, il y a au moins un point sur lequel on ne peut donner tort à notre Knight of Labor, c'est l'importance de l'éducation de la femme. Et par ailleurs, on ne peut qu'être surpris par le rappel du fait qu'à Liège, déjà à cette époque, il existait de nouveaux pères dont nos années '80 se seraient donc attribués abusivement l'invention.

"Sans vouloir combattre l'émancipation de la femme à n'importe quel point de vue, il me semble cependant qu'on va un peu vite sur cette question et je me permettrai, quoique n'étant pas un grand savant, de faire quelques remarques et de donner mon opinion.

La première chose à faire, me semble-t-il, pour arriver à cet idéal serait de donner une bonne et saine éducation aux enfants du sexe féminin, dès leur plus tendre jeunesse. En tout temps et en tout lieu, ces soins incombent à la mère, à qui la prévoyante nature les a légué. [...] Pourquoi l'Etat occupe-t-il le sexe féminin de préférence au sexe masculin ? C'est, croyons-nous, parce que les salaires de ces demoiselles sont beaucoup moindres que ceux qu'on devrait payer aux hommes. Voyons ce qui s'est passé à la fabrique d'armes de guerre de Liège, il y a quelques temps et ce qui se passe encore actuellement à cet établissement. On occupait une quantité de femmes et de filles et le personnel se composait presque totalement du sexe féminin ; plus d'ouvrage pour les hommes à cause que leurs salaires étaient plus élevés. Il en résultait que dans beaucoup de ménages d'ouvriers, les rôles étaient renversés.

Le mari était forcément obligé de faire le ménage, faire la cuisine, garder les enfants, etc. Tandis que pour ne pas crever de faim, la femme était à l'atelier, peinant dur pour quelques centimes par jour. [...]

³² Caeluwaert, J., "Les ouvriers anglais. leurs associations ,leur caisse de secours et le travail des enfants dans les mines ", dans *Les Chevaliers du Travail*, 25 juin 1893, p. 1.

A chacun sa place : l'homme à la mine, à l'atelier ou au bureau ou au champ, faisant le rude labeur qui doit nourrir lui et les siens. L'enfant à l'école, la femme dans son ménage, s'occupant de l'éducation de ses enfants, de l'intérieur du logis, le rendant aussi agréable que possible dans l'intérêt de la famille.

Antérieurement, on ne parlait que de l'exploitation de l'homme par l'homme, actuellement nous pouvons dire l'exploitation de l'homme par la femme sous l'égide du patronat et avec la concurrence de l'Etat"³³.

Les mécanismes implacables de la reproduction sociale

Parallèlement à l'éducation des filles, le travail des enfants a souvent retenu la plume de J. Caeluwaert qui dénonce à de multiples reprises le sort cruel que réserve la société aux fils de mineur ou d'ouvrier en les enfermant dans un des nombreux cercles vicieux de la misère : parce que les salaires sont trop bas, les enfants sont obligés d'être mis au travail dès leur plus tendre jeunesse ; mais leur travail contribue à maintenir les salaires à leur faible niveau, empêchant les parents d'envoyer leurs enfants à l'école pour échapper à leur tragique destin.

"Il y a quelques années, dans l'industrie charbonnière, l'enfant des deux sexes était mis au travail dès sa plus tendre jeunesse et un grand nombre de mes compagnons pourront encore témoigner qu'ils ont commencé leur labeur souterrain dès l'âge de huit ans, et toujours ou presque toujours le père, dont le gain était insuffisant, disait ses enfants plus âgés qu'ils n'étaient réellement afin qu'ils puissent lui gagner quelques centimes.

Il y a quelques années, la durée du travail de ces jeunes esclaves de la mine était de 14, 16 et 18 heures par jour, et pour les encourager au travail, beaucoup au-dessus de leurs forces, ils n'entendaient que des grossiers jurons ou des propos des plus inconvenants pour leur jeune âge.

Rentrant au foyer paternel à 8 et 10 heures du soir, exténués de fatigue, bien souvent après avoir mangé un morceau à la hâte pour assouvir leur faim, s'être un peu lavé, les parents ne furent-ils pas bien souvent obligés de prendre ces malheureux enfants dans leurs bras et de les porter sur un mauvais grabat pour réparer leurs forces afin de pouvoir reprendre leur pénible labeur le lendemain ? Ayant été à l'école jusque 8 ou 9 ans, âge auquel quelques-uns savent à peine lire convenablement, ne sont-ils pas dans ces conditions, forcément obligés d'oublier ce qu'ils ont appris ; pour ceux-là l'école du soir ne sert à rien et c'est à d'autres plus aptes qu'eux qu'elle sera profitable"³⁴

³³ Caeluwaert, J., "L'éducation de l'enfant. Le devoir de la femme", dans *Les Chevaliers du Travail*, 7-14 janvier 1894, p. 1.

³⁴ Caeluwaert, J., "L'éducation de l'enfant", dans *Les Chevaliers du Travail*, 7-14 janvier 1894, p. 1.

Et ailleurs, de décrire, souvent avec une passion lyrique, les mécanismes, simples mais terriblement efficaces, de la reproduction sociale qui font qu'un fils de mineur est mineur à son tour et qu'une "dynastie" de houilleurs s'établit qui peut se prolonger pendant des décennies, sinon des siècles.

L'instruction serait un moyen théorique de sortir de cette condition, mais peu d'enfants ont l'opportunité de réellement en profiter, qu'il s'agisse de cours du jour ou du soir.

"Enfant, comme ton père, dès ta plus grande jeunesse, lorsque tes jeunes camarades continueront à fréquenter l'école et à prendre leurs joyeux ébats tout en jouissant du bienfaisant soleil, de la riante nature, des effluves embaumés des prés et des bois, toi tu seras obligé d'adopter le triste et périlleux métier de mineur.

Au lieu de te trouver à l'école ou au champ, tu te trouveras sur le carré de la mine, le cœur serré d'angoisse, tremblant de terreur. Examinant cette cage de descente qui, à chaque apparition à la surface, entraîne avec elle bon nombre d'êtres humains, qu'elle va déposer au fond du gouffre affreux, dans les entrailles de la terre, monstre dévorant qui semble ne jamais être rassasié.

Ton tour viendra, tu seras englouti comme tes prédécesseurs, une lampe à la main, minuscule lumière qui te servira de soleil dans ces ténèbres profondes et impénétrables de la mine.

Ah ! combien tu regretteras tes beaux jours de l'école et envieras le sort de tes jeunes amis à qui la fortune a été plus riante, leur permettant de continuer leurs études, de jouir de la bienfaisante nature, tandis que toi, fils du malheureux esclave de la mine, tu seras obligé de traîner une vie misérable au fond de cet abîme"³⁵.

Nutrition et santé : des situations désastreuses

Les enquêtes successives sur la condition ouvrière l'ont maintes fois confirmé, l'alimentation des mineurs est, comme celle de beaucoup d'autres corps professionnels, frugale, banale, triste, et ... peu nutritive.

"La nourriture du houilleur dans la région de Charleroi est essentiellement composée de soupe, de pain, de café et de pommes de terre. Il ne mange de la viande et du bouillon qu'une ou deux fois par semaine, souvent le dimanche mais beaucoup d'entre-eux doivent s'en passer régulièrement.

Pour le travail, l'ouvrier emporte de chez lui la nourriture nécessaire, deux tranches de pain presque pas beurrées et un flacon d'une boisson trouble sous le nom de café."³⁶

³⁵ Caeluwaert, J., "Le jeune mineur", dans *Les Chevaliers du Travail*, 1er-8 avril 1894, p. 1.

³⁶ *Les Chevaliers du Travail*, 13-19 novembre 1893, p. 1.

“Le mineur est astreint de manger bien souvent tout en travaillant, tout comme le picotin que l’on donne aux chevaux dans un sac étant au travail, en se contentant d’un peu de café glacé dans un bidon en fer blanc. Et encore tant pis pour lui si la journée se prolonge au-dessus de son heure normale, il sera obligé de rester au travail tout en crevant de faim et de soif”³⁷

[...] *“Quand votre tâche terminée, la journée finie, vous rentrez dans vos taudis, êtes-vous certains de trouver la nourriture réconfortante, nécessaire à votre entretien comme le trouvait l’esclave au temps jadis en rentrant dans sa case la journée terminée ?*

Prend-on les mesures d’hygiène nécessaires pour la conservation de votre santé et observe-t-on scrupuleusement l’état sanitaire des ateliers ?

Pendant la dernière période de la gestation, défend-on aux femmes de travailler dans les usines tout en continuant à leur payer leur salaire ? Et après la délivrance leur fournit-on une nourriture saine et réconfortante pour quelles soient vite rétablies et que leur progéniture soit robuste, saine et vigoureuse”³⁸.

Mais ce sont sans doute plus encore les conditions de travail particulièrement éprouvantes dans la mine qui constituaient la plus grande menace pour les houilleurs, dont la Commission médicale du Hainaut dira, dans son rapport adressé au Ministre de l’Intérieur en 1844, que *“leur vie au sein de la terre n’était qu’un supplice, un défi à l’organisation humaine, une lutte contre la mort” : “absence des rayons solaires, viciation de l’atmosphère, irrégularité de la température, action musculaire excessive, gêne de toutes les fonctions, torture des membres, écueils et dans de tous côtés”³⁹.*

Il y a d’abord les déficiences physiques qui font du mineur un être facilement identifiable de prime abord :

“Ces travailleurs sont toujours faciles à reconnaître entre tous les autres, à leur teint blême et lymphatique, à leur figure décharnée, à leur taille petite, surtout jusqu’à dix-huit ans et déformée en sens divers selon les inflexions que leur colonne vertébrale a contractées par la position qu’ils ont dû prendre pour exécuter leurs travaux” écrivent en 1846, les responsables de la commission médicale du Hainaut⁴⁰.

Mais la morbidité et la mortalité sont également très élevées et les mineurs sont atteints de maladies spécifiques à leur profession.

³⁷ Caeluwaert, J., “Le jeune mineur”, dans *Les Chevaliers du Travail*, 1-8 avril 1894, p. 1.

³⁸ Caeluwaert, J., “L’esclavage du continent noir. La traite des blancs en Belgique”, dans *Les Chevaliers du Travail*, 4 septembre 1892, p. 2.

³⁹ *Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants, Bruxelles, 1846, t. III.*

⁴⁰ *Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants, Bruxelles, 1846, t. III., p. 17-18.*

“Parmi les maladies dont ils sont ordinairement atteints, il en est qui n'appartiennent guère qu'à eux, telles que l'asphyxie par différents gaz, les brûlures par le feu grisou, l'anémie, l'emphysème. D'autres qui leur sont communes avec le reste des hommes, mais auxquelles ils sont beaucoup plus sujets, sont les affections du système digestif, respiratoire et musculaire, les suites de la commotion, des coups, des chutes et des blessures de toute espèce, les hernies, les scrofules”⁴¹.

Sans parler des infirmités qui les guettent suite aux accidents de travail dont ils sont fréquemment victimes : si l'ouvrier n'est pas tué dans l'accident, il est souvent mutilé et rendu inapte au travail. La durée de vie moyenne des mineurs ne dépasse pas les 50 ans⁴² et est même sans doute plutôt voisine de 45 ans, de sorte que, comme le soulignait ironiquement Caeluwaert, la grande majorité des mineurs ne sont pas en mesure de bénéficier de la maigre pension pour laquelle ils ont cotisé.

Fait plus spécifique, les jeunes femmes, et même les jeunes hommes, qui travaillent dans la mine peuvent être atteints dans leur faculté de reproduction, même s'il est généralement admis que les rapports sexuels sont précoces et que la fécondité est forte dans ces milieux parce que l'enfant est considéré comme un bien de production et comme une sécurité contre la vieillesse⁴³.

C'est ce que rapporte en effet la commission de l'Académie royale de Médecine :

“Arrivé à l'âge de la puberté, le jeune ressent plus que jamais les conséquences des conditions nuisibles inhérentes à sa profession. Il contracte des maladies professionnelles et n'atteint que rarement la virilité. La poitrine et le bassin se développent irrégulièrement et restent étroits ; les viscères contenus dans ces cavités sont disposés aux maladies les plus graves, telles que la pneumonie, la pleurésie, les tubercules des poumons, la phtisie, etc. Chez les jeunes filles pubères, les organes générateurs subissent à leur tour les tristes effets de ce degré de dégradation physique générale. Quoique âgées de dix-huit à vingt-quatre ans, la faiblesse de leur constitution les rend incapables de devenir mères de famille, triste garantie contre l'état de désordre dans lequel elles vivent le plus souvent ! Elles

⁴¹ *Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants, Bruxelles, 1846, t. III, p. 18.*

⁴² *“En général, le houilleur ne vieillit point : la moyenne approximative de son âge paraît être de cinquante ans”* (lettre de Martin Schoenfeld, dans *Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants, Bruxelles, 1846, t.III, p.28.*

⁴³ *“En général, le houilleur se marie jeune parce que les fréquents rapports entre les deux sexes rendent chez lui l'exercice des fonctions génératrices plus précoces : malgré cette jeunesse, il a beaucoup d'enfants, il fait cas de la fécondité ; il regarde la naissance d'un enfant comme un événement heureux car il y voit un aide de plus, et par conséquent plus d'aisance dans son avenir”* (lettre du docteur Schoenfeld, dans *Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants, Bruxelles, 1846, t.III, p.62.*

*succombent ordinairement aux scrofules, à la chlorose, à la phtisie pulmonaire*⁴⁴.

Trop d'accidents du travail

La source principale de hantise pour le mineur est sans doute l'accident qui le guette en permanence, sous des formes aussi diverses qu'inattendues, souvent de façon imprévisible. La liste est longue de ces accidents qui peuvent aussi bien être limités que prendre des proportions gigantesques : coups de grisou⁴⁵, éboulements, inondations, rupture de câbles, écrasement des cages, explosions prématurées des mines, etc.

De la négligence à la catastrophe

Parfois, c'est un simple incident ou une négligence qui dégénère en catastrophe, comme l'extinction intempestive d'une lampe que l'ouvrier essaye de rallumer lui-même pour gagner un temps précieux et qui communique le feu aux gaz présents ; l'obstruction d'une voie d'aéragage par suite d'un éboulement qui provoque l'asphyxie de nombreux ouvriers ; l'eau accumulée dans des anciens travaux n'ayant pas été remblayés et qui occasionne un coup d'eau lorsque les outils du mineur viennent à ouvrir un passage à cette "force colossale" ; le défaut du boisage qui provoque l'éboulement du toit de la veine où l'ouvrier est occupé à l'abattage du charbon et qui ensevelit plusieurs travailleurs ; l'imprudence du boute-feu qui tire une mine là où il a observé la présence de grisou en petite quantité mais dont "l'enflammement" se communique à une grande poche voisine qui déclenche une conflagration généralisée, etc.

Heureusement, le nombre élevé de ces accidents de travail a suscité un certain émoi chez les dirigeants des charbonnages et chez les hommes politiques qui ont fait adopter une réglementation de plus en plus contraignante, mais en même temps plus protectrice, au cours des décennies. *"En vingt années, de 1821 à 1840, il y avait eu dans les charbonnages de la Belgique, 1.352 accidents provoquant 1.710 morts et 882 blessures graves, soit 129 victimes par an pour une population ouvrière de 28.000 personnes environ"*⁴⁶.

En 1841, en même temps que naissait la Caisse de Prévoyance de Charleroi, destinée à secourir les victimes d'accidents graves ou leur famille en cas de décès des accidentés, apparaissait le premier règlement des mines à vocation nationale, approuvé par arrêté royal et contenant un certain nombre de dispositions précises : *"il prescrit, en général, les mêmes mesures que celles prises précédemment et relatives aux objets ci-après : plans et registres d'avancement des travaux, livrets des ouvriers, boîtes de*

⁴⁴ *Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants, Bruxelles, 1846, t.III, p. 336.*

⁴⁵ grisou : gaz inflammable constitué principalement par du méthane et se trouvant en forte quantité dans certaines exploitations minières.

⁴⁶ *L'Association charbonnière et l'industrie houillère des bassins de Charleroi et de la Basse Sambre, Couillet, Sogedi, 1931, p. 302.*

secours, orifices des puits et galeries, tuyaux d'aérage, échelles dans les puits, emploi des cuffats pour la translation du personnel, visite des puits, sondages aux eaux. Pour les mines à grisou : lampes de sécurité, interdiction de fumer. Au point de vue de l'aérage : remblayage des tailles, visites des travaux [...]. Un arrêté royal du 31 juillet 1856 s'occupe de la descente et de la remonte, par cages, des ouvriers : l'application des cages fut, pour la translation du personnel, une heureuse innovation, les accidents par cuffat⁴⁷ étaient si nombreux qu'on en était presque arrivé à préférer les échelles inclinées, même dans les puits profonds⁴⁸.

Par la suite, de nombreuses révisions ou adaptations de ce règlement aux technologies nouvelles eurent lieu, sous formes d'arrêtés royaux, de circulaires, d'instructions, etc., avec pour conséquence favorable de faire tomber de façon significative le pourcentage d'accidents : en 1840, on comptait pour 35.000 ouvriers occupés, 127 blessés graves et 112 tués, dont 12 par le grisou, 26 par accidents de puits ou de cuffats, ce qui faisait en morts 3,2 ‰ ; pendant la période 1841-1850, 2,974 ‰ ; de 1851-1860, 2,992 ‰ ; de 1861 à 1870, 2,605 ‰ ; de 1871 à 1880, 2,450 ‰ : de 1881 à 1890, le chiffre tombe à 1,992 ‰⁴⁹.

Cependant, en dépit de cette réduction, et en dehors des accidents isolés, des catastrophes collectives venaient encore régulièrement endeuiller la région. Pour les responsables d'exploitations, c'était là le "fatum", "l'inévitable de cette industrie minière, et le tribut qu'elle doit payer à la terre pour lui arracher ses richesses, morceau par morceau, d'autant que nos gisements figurent parmi les plus dangereux du monde".

Mais pour Jean Caeluwaert, c'était plutôt la conséquence de négligences de la part de l'employeur, ou pire, de mesures prises par lui dans le but "de faire des économies sur la main-d'oeuvre au détriment de la sécurité des travailleurs", comme il s'en explique longuement dans un long et bel article sur "La vie du mineur" publié en mai 1904 dans la revue "L'Ouvrier mineur". Souvent, les règlements des mines, quoique encore très imparfaits, n'étaient pas suffisamment respectés, entraînant un certain nombre d'accidents ou de

⁴⁷ Le cuffat était un récipient servant à ramener la houille à la surface et qui était, également utilisé pour la descente et la remonte des mineurs. Les accidents mortels étaient nombreux et le système primitif fut abandonné, dès le début du XIXe siècle, en faveur des "cages" guidées par rail, pour en assurer la stabilité. Par la suite elles furent équipées d'un "parachute", dispositif visant à bloquer instantanément le mouvement de la cage en cas de rupture de câbles grâce à un système de freins puissants ou de griffes. C'est à un mineur d'Anzin, Pierre Joseph, qu'on doit cette invention particulièrement utile mise au point dès 1850.

A l'époque des cuffats, beaucoup de mineurs préféraient descendre et remonter en utilisant le système des échelles installées dans un puits spécial, soit plusieurs centaines de mètres d'échelons à parcourir quotidiennement à la force des poignets et des pieds, au risque de chutes mortelles ou d'immenses fatigues et de déformations des membres.

⁴⁸ *L'Association charbonnière et l'industrie houillère des bassins de Charleroi et de la Basse Sambre*, Couillet, Sogedi, 1931, p. 309.

⁴⁹ *L'Association charbonnière et l'industrie houillère des bassins de Charleroi et de la Basse Sambre*, Couillet, Sogedi, 1931, p. 310 (chiffre établi au niveau de la Belgique).

catastrophes qui auraient pu être évités, sans une éternelle subordination aux impératifs de la productivité et de la rentabilité⁵⁰.

Vive la vie du mineur !

Écoutons les récits de Caeluwaert qui montrent bien sa parfaite connaissance du milieu minier, de ses pièges et de ses astuces.

“Dès qu’il prend place dans la cage qui doit le descendre au fond de la fosse, le mineur est exposé au danger, car dès que la cage est soulevée des taquets, elle peut être précipitée dans le vide si la corde qui la soutient vient à se rompre. C’est alors pour tous les travailleurs qui se trouvent dans la cage, une mort certaine, soit qu’ils viennent s’écraser en bouillie au fond de la mine, soit qu’ils se noient dans le « bougnou ». [...] Pendant leur présence dans la cage, les mineurs sont aussi exposés à voir une partie de la maçonnerie s’effondrer sur la cage et l’écraser ou détruire le guidonnage et provoquer la rupture du câble ; ces accidents se produisent par suite de défaut de remblayage dans les veines exploitées à proximité du puits d’extractions. [...] L’arrêt de la cage peut aussi être provoqué par un dérangement dans le guidonnage et alors, on voit la cage qui monte ou descend à une grande vitesse, dérailler comme ferait un train : elle est ballottée et parfois des ouvriers sont projetés au dehors. D’autres fois, un accident se produit parce qu’on a oublié de tirer les taquets ou parce que le « bougnou » n’est pas couvert [...] De plus dans la plupart des puits, l’eau ruisselle sur les malheureux ouvriers tout le temps de la descente et ils sont exposés par là à contracter de pénibles infirmités [...]

⁵⁰ Jean Caeluwaert a parfois contesté en séance parlementaire la version officielle selon laquelle les accidents étaient en régression. S’opposant au mode de calcul présenté par le Ministre de l’Industrie et du Travail de l’époque qui consiste classiquement à rapporter le nombre d’ouvriers au personnel des mines, il préconise de ne mesurer que la progression du seul nombre absolu d’accidents. De ce fait, au lieu d’enregistrer un recul des accidents, c’est bien entendu une augmentation qui apparaît. Et de s’écrier : “qu’on me prouve le contraire et je m’inclinerai !”. Curieuse façon de mesurer un phénomène quantitatif, autrement que par un rapport, qui met en relation le risque et la population exposée au risque. Il n’empêche qu’il s’agit là d’une façon empirique d’aborder un problème qui ne manque ni de bon sens ni de poids.

C’est d’ailleurs dans la même séance que notre personnage s’en prend aussi à l’argument simpliste de dénier toute responsabilité en cas de coup de grisou : “*Le grisou, a dit M. le Ministre, n’est imputable à personne ; il dépasse toutes les prévisions humaines. Cette phrase, Monsieur le Ministre, est le bouclier derrière lequel s’abriteront désormais l’imprudence, la négligence et l’insouciance des patrons charbonniers ; elle remplacera les allumettes traditionnelles. Cette phrase servira d’échappatoire à la responsabilité des directeurs de travaux. Cette phrase servira de passeport aux administrateurs et inspecteurs des mines. Cette phrase sera la clé qui ouvrira la porte à de nouvelles catastrophes.*

Tous ceux qui ont une responsabilité quelconque dans l’exécution des travaux souterrains s’abriteront derrière cette phrase ministérielle coupable, car les ouvriers mineurs prévoient tous aujourd’hui que s’ils étaient chargés eux-mêmes d’élire les inspecteurs des mines, le grisou deviendrait aussi inoffensif pour eux que pour M. Francotte. C’est donc une prévision humaine tout à fait réalisable” (Annales parlementaires, Chambre des Représentants, séance du 1er août 1905, p. 2016).

Quand il sort de la cage pour se rendre à la besogne, le mineur, portant son «briquet de pain», enfermé dans sa «musette», son «bidon» de café, sa lampe et ses outils dont le poids varie de 10 à 30 kilogrammes, [...], s'engage d'abord dans les voies de niveau où le trajet est assez facile, mais il arrive bientôt au plan incliné dont la pente varie de 20 à 25 degrés. Ces voies sont très basses et d'une longueur de 20 à 60 mètres. [...] Les houilleurs doivent parcourir des plans inclinés, leurs outils sur le dos. Arrivés en haut, ils se reposent avant de se remettre en route pour se rendre aux "tailles", ils parcourent ces voies secondaires, qui sont presque toujours en mauvais état, étroites et obstruées par des billes brisées [...]. Et malgré toutes les précautions prises, il est rare qu'il ne se cogne pas la tête contre un étauçon ou une pierre, avec tant de violence parfois qu'on en voit qui tombent, lâchent leur lampe qui s'éteint et ont grand peine à arriver à front de travaux en suivant leurs camarades.

Privé de lumière, le mineur est obligé de se croiser les bras jusqu'au retour de sa lampe qu'il doit renvoyer à l'accrochage pour la faire rallumer [...] On voit que cet état de chose qui entraîne une diminution de production, une perte de salaire et une augmentation du danger pour l'ouvrier est le résultat d'une mesure prise par le patron, qui doit en supporter toute la responsabilité devant l'opinion publique. [...] Les lampes ainsi ballottées de mains en mains se détériorent et on sait qu'il suffit d'une lampe détériorée pour provoquer dans les milieux grisouteux une explosion capable de coûter la vie à de nombreux ouvriers.

L'ouvrier mineur occupé à l'abattage du charbon risque aussi sa vie soit par la chute d'une pierre ou un éboulement du toit de la veine qui peut venir l'écraser, ou par asphyxie par un coup de grisou ou un coup d'eau !

La chute d'une pierre peut se produire soit au moment de l'abattage, par suite de la conformation de la coupe du terrain, soit aussi à cause d'un défaut de boisage. L'ouvrier se familiarisant avec le danger et poussé par le besoin de gagner sa vie, néglige parfois de boiser parce que pendant qu'il effectue ce travail pour lequel on ne le paie pas, il n'abat pas le charbon pour lequel on le paie. Le défaut de boisage peut aussi avoir pour conséquence des éboulements dans les voies de roulage, dans les voies de retour d'air, qui ensevelissent plusieurs ouvriers. [...]

Dans les tailles où le grisou est en abondance, l'ouvrier travaille dans une atmosphère surchauffée au point que la sueur ruisselle sur tout son corps et qu'il doit se dévêtir presque entièrement, le verre de sa lampe s'échauffe tellement que si par malheur, une goutte de transpiration vient à tomber dessus, il éclate, mettant la flamme à nu et une explosion se produit brûlant les malheureux mineurs. L'obstruction des voies d'aérage par suite d'éboulement a causé déjà fréquemment l'asphyxie de nombreux ouvriers travaillant dans les montages en veine [...] Faute d'aérage, l'acide carbonique s'accumule dans le montage en veine et quand l'ouvrier s'aperçoit du danger parce que sa lampe s'éteint, il est trop tard ; en fuyant dans l'obscurité, il

trébuche et tombe sans connaissance ; bientôt le gaz a achevé son oeuvre de mort.

Les coups d'eau, qui ont déjà fait tant de victimes et dont plusieurs charbonnages sont encore menacés, proviennent de la négligence des exploitants de puits voisins de concessions abandonnées, qui ne font pas pratiquer les sondages en temps voulu. Quand l'outil du mineur vient à ouvrir le passage à l'eau accumulée dans les anciens travaux, celle-ci se précipite comme une trombe, arrachant tout sur son passage avec une force colossale et tuant tous les ouvriers qui se trouvent dans la fosse, car elle emporte les portes d'aérage, balaie les terres, remplit les veines jusqu'au toit. [...]

Les ouvriers à la pierre, dit «bouveleurs», sont spécialement exposés à être blessés par l'explosion d'une mine. Certes l'on impose au boute-feu et au surveillant boute-feu des précautions sévères [...], mais comme souvent elles ne sont pas observées, il se produit des accidents tuant ou blessant des ouvriers.

[...] Quand une mine rate, le règlement défend de la débourrer, mais on viole ce règlement et on entreprend le débouillage de la mine avec un fleuret au risque de rallumer la mèche par une étincelle ou de faire éclater la capsule et par suite la mine [...].

Avant de mettre le feu pour faire éclater une mine, le boute-feu a pour devoir d'explorer minutieusement la mine pour s'assurer s'il n'y a pas de grisou [...], malheureusement, on commet souvent l'imprudence de tirer la mine où il y a du grisou, se bornant à prendre la précaution de tendre une couverture mouillée pour empêcher la flamme de la mine de communiquer le feu au gaz [...]

Mais si le grisou se trouve en grande quantité, s'il y a un «magasin» dans un coin de la mine, la petite quantité de gaz remarquée par le boute-feu et considérée comme inoffensive vient y apporter le feu et alors se produit une de ces conflagrations terribles qui provoque une véritable catastrophe. C'est un ouragan de feu qui renverse et brûle tout sur son passage, semant le deuil dans les familles ouvrières...

Et pour comble, le plus souvent, tant pour éviter la responsabilité morale que la responsabilité civile devant les tribunaux, on cherche à rejeter sur les morts la responsabilité de l'accident qu'on impute à leur imprudence, on les accuse d'une infraction au règlement des mines !

Mais ne sont-ce pas les patrons qui violent le plus les règlements des mines ? Ne permettent-ils pas le travail à «rabat d'air» qui est interdit et qu'on fait cesser dès que l'ingénieur des mines passe l'inspection ? Quand il arrive devant la voie où l'on fait ce travail, on lui dit que l'abattage ne s'y fait plus depuis un certain temps ; l'ingénieur ne se doute pas qu'on y a laissé les ouvriers à front de taille, dès l'annonce de son arrivée, qu'on a arraché les

rails à l'entrée de la voie, que l'on a bouchée avec de vieilles billes, des poussières et des fagots.

Ce n'est pas sans raison que le règlement des mines interdit le travail à «rabat d'air», car l'ouvrier y respire un air absolument empoisonné, tellement rempli d'acide carbonique, que la flamme de sa lampe y ressemble à un ver luisant ; plus que partout ailleurs le danger d'explosion de grisou règne en ces endroits et c'est un crime d'y exposer des travailleurs”⁵¹

⁵¹ Caeluwaert, J., “La vie du mineur”, dans *L'Ouvrier mineur*, mai 1904, p. 66-70.